

## CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 22 MARS 2017

### COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 22 Mars 2017 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,  
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, Mme  
BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER  
Adjoints au Maire,  
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, M. FOURNEL, Mmes COLIN,  
BONNARD, M. LECLOU, Mme SIMON, MM. PATRIGEON, BOUQUET,  
RAISONNIER, Mmes DELPHINE, PEYRIDIEU, MM. ROLLION, GABORET,  
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. LAVIER pouvoir à M. HAGHEBAERT  
M. MONCHIERI pouvoir à M. SZEWCZYK  
Mme GUET pouvoir à Mme BEDU  
Mme CARRIAU pouvoir à Mme FEVRIER  
Mme DEDENON pouvoir à Mme PEYRIDIEU  
Mme CALMETTES pouvoir à M. GABORET  
Mme CHOBERT  
M. MARCHETTI

Absent : M. LOUIS

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

#### **I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/02/2017**

Est approuvé à l'Unanimité

#### **II APPROBATION DE PROJETS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal approuve les projets suivants :

1°) la **construction d'un nouveau gymnase Rue Albert Frappin**, en remplacement de celui implanté dans l'enceinte de l'école du Clos-Vinot, pour un coût prévisionnel de travaux de 1.306.000 € HT ; des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017, de la Région et du Département

2°) l'**extension et le réaménagement de l'école maternelle de Saint-Firmin**, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 515.798,50 € HT ; une subvention sera sollicitée auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien 2017

3°) l'**acquisition de 3 véhicules électriques**, dans un délai de 3 ans, pour un coût estimé à 27.611 € HT ; le soutien financier de l'Etat sera sollicité à hauteur de 50% dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »

(Adopté à l'Unanimité)

### **III AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Est approuvée la cession du terrain communal situé à l'angle de l'Avenue du Docteur Schweitzer et de la Rue de Paucourt (cadastré AC n°759) d'une superficie de près de 9.000 m<sup>2</sup> pour le prix de 16 €/m<sup>2</sup> net vendeur  
(Adopté à l'Unanimité)

### **IV OUVERTURE DE LA LUDOTHEQUE**

Dans le cadre de l'ouverture de la ludothèque d'Amilly, installée dans les locaux de la nouvelle Maison de la Petite Enfance, rue de la Libération, les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 sont fixés comme suit :

L'accès à la ludothèque par les familles sera permis sous réserve de s'acquitter :

- d'une adhésion familiale annuelle autorisant un accès illimité aux horaires d'ouverture
- ou d'une participation ponctuelle par séance.

#### **Adhésion :**

L'adhésion familiale annuelle de date à date est fixée à :

- 10 € /an pour les familles résidant sur la commune
- 15 € / an pour les familles extérieures
- En cas de perte de la carte, la nouvelle carte sera facturée 2 euros.

#### **Prêts de jeux :**

Le prêt de jeux est réservé aux adhérents de la ludothèque ayant une carte de prêts valable pour l'emprunt de 10 jeux, établie au tarif suivant :

- 10 € pour les familles résidant sur la commune d'Amilly
- 15 € pour les familles extérieures
- En cas de perte de la carte de 10 prêts, elle sera remplacée au tarif de 2 € et seulement s'il restait au moins 5 jeux à emprunter.

Les usagers qui ne souhaitent pas adhérer auront la possibilité d'accéder aux espaces ludiques pour un tarif unique de 2,50 € par famille et par séance.

(Adopté à l'Unanimité)

### **V EDUCATION**

Il est décidé d'attribuer aux coopératives scolaires les subventions suivantes pour l'organisation de classes de découverte :

- 8.235 € à l'école des Goths pour le départ de 2 classes à Crocq dans la Creuse avec pour thématique « les volcans »
- 8.400 € à l'école de Saint-Firmin pour le départ de 2 classes à Saint-Jean de Monts en Vendée avec pour thématique « char à voile »
- 17.300 € à l'Ecole du Clos-Vinot pour le départ de 3 classes à Courseulles Sur Mer dans le Calvados avec pour thématique « les plages du débarquement et découverte de la flore et de la faune »

(Adopté à l'Unanimité)

## **VI FINANCES**

Sur proposition de la Comptable publique, est approuvée l'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant total de 1.995,58 €  
(Adopté à l'Unanimité)

## **VII RESSOURCES HUMAINES**

1°) Sont approuvées :

- la transformation au 1<sup>er</sup> avril 2017 du poste d'agent d'accueil des Tanneries à 80% en poste de « Chargé de missions » à temps complet, pour une durée de 2 ans, accessible à des candidats relevant des cadres d'emplois des rédacteurs (B) ou à défaut justifiant d'une expérience confirmée dans le domaine de la communication et d'aide à la réalisation de supports
- la création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 :
  - o d'un poste de « chargé d'accueil » à temps complet pour les services Culturel, Communication et Education-Enfance regroupés à la Ferme du Bourg accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)
  - o de deux postes d'auxiliaires de puériculture à temps complet accessibles à des candidats relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (C), par voie de mutation ou à défaut par voie contractuelle (diplôme d'Etat reconnu)
- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, de quatre postes d'adjoints technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet, de trois postes d'agents de maîtrise à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe

(Adopté à l'Unanimité).

2°) Afin de renforcer le secteur des Espaces Verts chaque année pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, est approuvé le recrutement durant cette période, pour accroissement saisonnier d'activité, de 5 agents contractuels à temps complet au maximum, au grade d'adjoint technique territorial de catégorie C  
(Adopté à l'Unanimité).

3°) Il est décidé d'instituer l'indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement au profit des agents du cadre d'emploi des Professeurs d'enseignement artistique de classe normale et des agents relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique titulaires, stagiaires et contractuels, dans les conditions prévues par décret  
(Adopté à l'Unanimité).

4°) Il est pris acte de la présentation, aux membres du Conseil Municipal, du Plan de formation 2017 des agents de la Ville (non soumis au vote).

## **VIII COMPTE RENDU DE DECISIONS**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

Ce compte-rendu succinct du 22 Mars 2017 est consultable sur le site Internet de la Ville d'Amilly

**MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**Décisions des 16/02 et 23/02/2017 : Conclusion de marchés de Maîtrise d'œuvre pour les opérations suivantes :**

Opération	Titulaire	Forfait provisoire de rémunération € HT
Rue de la Libération	SARL CAMBIUM (mandataire solidaire d'un groupement conjoint)	47.700 (soit 4,50 % d'un coût prévisionnel estimé à 1.060.000 € HT)
Travaux de réaménagement et extension des locaux des services techniques	QUATRO ARCHITECTURE SARL (mandataire solidaire d'un groupement conjoint)	48.300 (soit 7,00 % d'un coût prévisionnel estimé à 690.000 € HT)
Travaux de rénovation de l'école élémentaire du Clos-Vinot	GA ARCHITECTURE	160.800 (soit 6,70 % d'un coût prévisionnel estimé à 2.400.000 € HT)

**MARCHES DE TRAVAUX**

**Décisions des 13/12 et 26/12/2016 :**

**Objet : Conclusion des marchés de travaux suivants :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
<b>Construction de bâtiments pour le centre de loisirs de la Pailleterie</b>		
Lot n°01 : Maçonnerie – Ossature bois – Menuiseries intérieures	REVIL	715.000,00
Lot n°02 : Couverture zinc	MALET	95.200,07
Lot n°03 : Menuiseries extérieures - Serrurerie	SUD METALLERIE	117.956,64
Lot n°04 : Doublage – Cloisons - Plafonds	POUGAT	89.000,39
Lot n°05 : Carrelage - Faïence	JMB	73.389,89
Lot n°06 : Peinture	NEYRAT	17.843,26
Lot n°07 : VRD	TINET	148.997,46
Lot n°08 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires	PREFABRICATION GATINAISE	169.000,00
Lot n°09 : Electricité	SERVITECHNIQUE	76.400,46
Lot n°10 : Equipement office	LEFORT EQUIPEMENT	<u>18.696,00</u>
		<b>1.521.484,17</b>

<b>Rénovation d'une partie de l'école élémentaire de Viroy et transformation d'un bâtiment affecté initialement à du logement en bâtiment de bureaux</b>		
Lot n°01 : Gros-œuvre	MOUSSET	113.071,97
Lot n°02 : Couverture	MALET	28.765,50
Lot n°03 : Menuiseries extérieures - Serrurerie	DROUET	49.455,00
Lot n°04 : Cloisons - Doublage	POUGAT	100.962,59
Lot n°05 : Faux plafonds - Isolation	BIDET	49.500,00
Lot n°06 : Menuiseries intérieures	BETHOUL	104.300,65
Lot n°07 : Sols durs - Faïence	JMB	43.201,15
Lot n°08 : Peinture	NEYRAT	30.000,00
Lot n°09 : Sols souples	NEYRAT	16.900,00
Lot n°10 : Electricité	SERVITECHNIQUE	119.684,19
Lot n°11 : Chauffage – Ventilation – Plomberie	EIFFAGE ENERGIE Centre Loire	249.535,59
Lot n°12 : Elévateur	ERMHES	18.850,00
Lot n°13 : Désamiantage	AD2L	39.143,00
		<b>963.369,64</b>

**Décisions des 06/12, 07/12/2016, 20/01, 20/02, 24/02/2017 :**

**Objet : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :**

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
<b>Agrandissement et réhabilitation des vestiaires du Stade Georges Clériceau</b>			
Lot n°01 : Démolition – Terrassement – Gros-œuvre	REVIL	+ 11.558,30	480.558,30
<b>Travaux de réhabilitation de la Ferme du Bourg en bureaux des services municipaux</b>			
Lot n°01 : Gros-œuvre	REVIL	+ 14.371,26	681.322,47
Lot n°02 : Charpente métallique	NORMACADE	+ 3.420,00	68.420,00
Lot n°03 : Charpente bois	MOUFFRON	-250,60	33.208,23
Lot n°04 : Couverture	MALET	+ 1.449,46	51.552,30
<b>Construction de la Maison de la Petite Enfance</b>			
Lot n°01 : Gros-œuvre	REVIL	+ 1.192,50	276.668,09
Lot n°05 : Menuiseries extérieures – Serrurerie	AFL	+ 724,11	140.681,11
Lot n°07 : Menuiseries intérieures	AFL	+ 1.191,45	86.636,53
Lot n°08 : Carrelage – Faïence	JMB	-9.477,60	61.877,28
Lot n°09 : Sols souples – Peinture	NEYRAT	+ 1.070,88	49.702,88
Lot n°12 : VRD – Espaces verts	VAUVELLE	+ 750,00	87.180,00

<b>Création d'un Centre d'art contemporain aux Tanneries (bâtiments 2 et 3)</b>			
Lot n°06 : Menuiseries intérieures Lot n°09 : Electricité	AFL BRUNET	+ 3.930,13 + 15.784,00	111.626,10 109.578,00

### **MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES**

**Décisions des 06/12/2016, 09/01, 17/01, 25/01/2017 : Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :**

<b>Marché</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Mission de géoréférencement des réseaux souterrains et géolocalisation des installations d'éclairage public</b>	GEOMEXPERT	Accord-cadre à bons de commandes pour une durée de 4 ans Seuil minimum : 50.000 Seuil maximum : 200.000
<b>Restauration d'un tableau inscrit au titre des monuments historiques d'objets mobiliers</b> Lot n°01 : Restauration de la toile Lot n°02 : Restauration du cadre et de l'accrochage du tableau	Clémence FARGUES Jean-Marc DARDE	3.835,50 2.808,00 <b>6.643,50</b>
<b>Etude énergétique dans divers bâtiments communaux</b>	AD3E	32.159,38
<b>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics</b>	ACCESMETRIE	8.200,00
<b>Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics</b>	AWS	Marché à bons de commandes pour 1 an (année 2017) Pas de seuil minimum ni maximum (passé par la centrale d'achat APPROLYS et cédé à la Ville par courrier du 20/12/2016)

<p><b>Achat et livraison de fournitures administratives, scolaires et loisirs créatifs</b></p> <p>Lot n°01 : Fournitures de bureau, enveloppes, agendas, calendriers, papier pour reprographie au détail, consommables informatiques et de sauvegarde</p> <p>Lot n°02 : Papier pour reprographie en gros et cartons</p> <p>Lot n°03 : Fournitures scolaires (papeterie, loisirs créatifs)</p>	<p>OFFICE DEPOT</p> <p>INAPA</p> <p>MAJUSCULE TECHNI DESSIN en groupement avec THIREL BUREAU</p>	<p>Marchés à bons de commandes pour 1 an (année 2017) Pas de seuil minimum ni maximum (passés par APPROLYS et cédés à la Ville par courriers du 19/12/2016)</p>
<p><b>Fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle</b></p> <p>Lot n°01 : Vêtements de travail</p> <p>Lot n°02 : Vêtements haute visibilité et vêtements intempéries haute visibilité</p> <p>Lot n°03 : Chaussures de travail et de sécurité</p> <p>Lot n°04 : Equipements de protection individuelle divers</p>	<p>MOLVEAUX &amp; DEPIGNY</p> <p>MOLVEAUX &amp; DEPIGNY</p> <p>SAS BEAUPLLET LANGUILLE</p> <p>PLB</p>	<p>Marchés à bons de commandes jusqu'au 30 avril 2017 renouvelables par périodes de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans Pas de seuil minimum ni maximum (passés par APPROLYS et cédés à la Ville par courriers du 13/06/2016)</p>

**Décision du 08/03/2017 : Conclusion d'un avenant au marché de fournitures suivant :**

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Nouveau montant du marché HT
Achat de mobilier de premier équipement pour le Centre d'art contemporain des Tanneries (bâtiment 4)	MANUTAN Collectivités	Remplacement de certaines références au Bordereau des Prix Unitaires suite à de nouveaux besoins	Sans incidence financière sur les seuils des marchés

**ASSURANCES**

**Décision du 25/11/2016 : Conclusion du marché d'assurances suivant :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
<b>Assurance de responsabilités, protection juridique, protection fonctionnelle et indemnisation des accidents corporels 2017</b>	SMACL	10.950,05

## **RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS**

### **Décisions des 06 et 22/02/2017 :**

#### **Renouvellement de l'adhésion de la Ville à :**

- l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (cotisation 2017 : 795 €)
- l'Union des conservatoires et écoles de musique du Loiret (cotisation 2017 : 270 €)

## **REGIES COMPTABLES**

### **Décision du 02/02/2017 :** Modification de la **régie de recettes centralisée à vocation scolaire**

Est notamment modifié l'article 8 relatif au montant maximum de l'encaisse :

« Le montant maximal de l'encaisse que le régisseur titulaire est autorisé à conserver est fixé à **60 000 € (soixante mille euros)**. Il est précisé que pour des raisons de sécurité, le plafond d'encaissement de monnaie fiduciaire (pièces et billets), au-delà duquel un dégagement de caisse à la Trésorerie Municipale est nécessaire, est fixé à **3 000 € (trois mille euros)** »

### **Décision du 08/03/2017 :** Modification et regroupement des **régies de recettes et d'avances pour la structure multi-accueil Petite Enfance**

Sont notamment modifiées les dispositions suivantes :

- article 1 : « **Il est institué auprès de la Commune d'Amilly, à compter du 1er avril 2017, une régie de recettes et d'avances pour la structure multi-accueil petite enfance et la ludothèque** »
- la nature des recettes pouvant être encaissées et des dépenses pouvant être réglées est complétée par les produits et les dépenses relatifs à la ludothèque.

### **Décision du 15/03/2017 :** Modification de la **régie de recettes et d'avances des relations internationales : extension aux activités culturelles**, notamment en raison de l'ouverture du Centre d'art contemporain des Tanneries

## **LOUAGES DE CHOSES**

### **Décision du 15/03/2017 :** Conclusion d'un bail commercial de courte durée avec la **Société AVC PROTECTION au 35 Rue Raymond Tellier** :

- loyer mensuel : 500 € HT
- durée : 12 mois du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
- dépôt de garantie : 500 €

### **Décision du 15/03/2017 :** Mise à disposition de terres communales au profit de la **Société de chasse d'Amilly** :

- superficie totale des terres : 26ha 13a 46ca
- durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans
- loyer annuel : 178,47 € indexé selon l'indice du coût de la construction.

**Affiché le 27 Mars 2017**  
**Le Maire d'Amilly**

**Gérard DUPATY**